

**COMPTE RENDU RÉUNION DE LA COMMISSION  
URBANISME-AMÉNAGEMENT COMMUNAL DU 3 Mars 2023**

**Présents : Membres de la commission**

Monique GERENTE - Rudolf MUTH - Philippe SOILLE - Bernard ZAMBEAUX - Didier PIAR  
François ROUET – Dominique ALAVOINE

**Élus**

Catherine MORIN  
Jean-Claude ARDISSON  
Jean-Jacques CORNAND  
Jérôme MILLET  
Christian THIRIOT

**Excusés** : Chantal DUMAS – Laurence MARCHAL – Bruno BLAIN – Yves DUPONT – Frédéric  
POUDEVIGNE (CAUE)

Début de la réunion à 18h30

- **Aménagement communal : présentation DIAG-Esquisse**
- **PC 01-2023**
- **PC 02-2023**
  
- **Aménagement communal : présentation DIAG-Esquisse**

En préalable à la présentation des quatre esquisses proposées par Florent PATOIS, Christian THIRIOT insiste sur 3 points :

1. Il ne s'agit en aucun cas d'un travail abouti. Il est au stade de la réflexion fonctionnelle et organisationnelle des espaces. Ce projet ne demande qu'à évoluer dans le cadre d'un travail collectif au sein de ou des commissions.
2. Nécessité d'appréhender ensuite les aspects traitements énergétiques et paysagers.
3. Aborder en troisième lieu le traitement architectural du projet et son intégration dans le périmètre centre village actuel (mairie-logements-parking-église).

**Présentation du projet par Florent PATOIS :**

Rappel du déroulé des études,

Présentation de l'analyse préalable,

Présentation des quatre hypothèses.

Le choix s'est porté sur deux logements pour des raisons économiques (loyers plus intéressants pour deux logements), pour des raisons techniques, et par un besoin de petits logements au sein de la commune répondant aux demandes actuelles.

**REMARQUES :**

**Hypothèse 1** : Hypothèse bien perçue avec une bonne réponse apportée aux problématiques fonctionnelles. Le parvis et auvent est jugé intéressant dans le prolongement et enroulant l'extension.

Il n'y a pas forcément besoin de lien entre les services techniques et la mairie.

**Hypothèse 2** : Hypothèse bien perçue avec un bon traitement des sanitaires à cheval sur la mairie et la salle

Retravailler les rangements et le WC public (à inverser)

Inquiétude sur l'éclairage naturel de la partie secrétariat.

**Hypothèse 3** : Hypothèse jugée complexe notamment au niveau des volumes arrière.

La fonctionnalité intérieure n'est pas satisfaisante (archives éclairées, noyau central mal organisé).

**Hypothèse 4** : Hypothèse jugée complexe avec l'escalier qui vient casser le volume.

La fonctionnalité intérieure n'est pas satisfaisante.

**OBJECTIFS** : Retravailler le projet avec un mélange des hypothèses 1 et 2.

Repenser l'accès au logement 2 par la terrasse Ouest permettant de gagner un gain de surface pour le logement 1 (la maîtrise d'œuvre vérifiera la faisabilité technique de la terrasse côté Ouest (hauteur avec toit terrasse BOREL).

Travailler les terrasses avec des systèmes d'occultations et de protection contre le vent et le soleil.

Il apparaît judicieux de considérer ce projet dans sa dimension globale :

- Meilleure perception du coût et des financements pouvant être attribués,
- Phasage des travaux mieux appréhendés.

**CALENDRIER** : Prochaine réunion : **jeudi 20 avril à 17h30.**

La mairie prévoira une levé topo (plan de géomètre) du site.

- **PC 01-2023**

Il s'agit d'une nouvelle construction dont la nature du projet envisagé est une extension d'un bâtiment agricole avec logement (secteur « La Bâtie »). Cette construction se situera en prolongement du bâtiment agricole existant, coté EST. Le logement est prévu pour une occupation personnelle dans le cadre d'une résidence principale.

Surface avant travaux : 453 m<sup>2</sup>.

Surface créée : 404,70 m<sup>2</sup> (hangar : 245 m<sup>2</sup> – logement : 159.70 m<sup>2</sup>).

**Observations** : le projet se situe dans le périmètre du siège de l'exploitation agricole. En cas d'acceptation, nécessité de se brancher sur le réseau d'assainissement collectif. Des pièces manquantes ont été demandées au dépositaire du projet.

- **PC 02-2023**

Selon la nature du projet envisagé, il s'agit de deux extensions, l'une au Nord, et l'autre au Sud d'une bâtisse existante. L'extension nord est accolée avec une toiture terrasse, celle du sud est à distance avec une pergola de liaison.

L'extension nord est destinée à des pièces de service (Lingerie-buanderie-cellier).

L'extension sud est destinée à un atelier voué à diverses activités (musique, dessin, écriture...) et à l'occasion de chambres supplémentaires.

L'ensemble demeure une résidence principale, bénéficiant des branchements eau et électricité.

Pas de changement également pour l'assainissement qui demeure sous contrôle du SPANC.

Surface avant travaux : 90 m<sup>2</sup>.

Surface créée : 90 m<sup>2</sup>.

**Observations** : pas de remarques particulières sur ce projet.

Fin de réunion 20h